

**Département des Hauts-de-Seine**  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2019**

**NOMBRE DE MEMBRES**  
 Composant le Conseil : 35  
 En exercice : 35  
 Présents : 29  
 Représentés : 5  
 Pour : 34  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

**OBJET : Subvention exceptionnelle accordée à  
 L'établissement public administratif Centre culturel jeunesse  
 et loisirs (CCJL)**

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjointes ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; JC. PORCHERON, R. LHOSTE, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADOARISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. ANTONUCCI, S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

ME. MORIN	à	AM. MERCADIER
J. N'GALLE-EBOA	à	A. BULLET
F. ZINGER	à	C. MARAZANO
JM. GASSELIN	à	S. BOURDET
C. ALVARO	à	M. FAYE

**Absente : D. BEKIARI**

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-7,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L551-1 et D521-12,

Vu le Projet éducatif territorial 2018-2021 approuvé par délibération du Conseil municipal du 25 juin 2018,

Considérant que l'établissement public administratif Centre culturel jeunesse et loisirs (CCJL) de Fontenay-aux-Roses souhaite développer des projets d'activités à destination des enfants accueillis sur les temps périscolaires,

Considérant que les projets proposés par le CCJL participent à la politique éducative menée par la ville et en particulier, répondent à l'objectif n°2 du PEDT : « Proposer une offre éducative, culturelle et sportive de qualité en direction des enfants tout en préservant le développement et le bien-être de l'enfant »,

Considérant que la subvention exceptionnelle demandée par le CCJL pour mener ces projets est justifiée par un intérêt général,

Vu la demande de subvention du CCJL,  
Vu le budget communal,  
Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1 :** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 640 € pour l'année 2019 au CCJL pour la réalisation des projets culturels proposés dans le cadre du PEDT 2018-2021.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tous actes y afférents.

**Article 3 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine
- Madame la Trésorière Municipale
- Le CCJL

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Conseiller Départemental

  
Laurent VASTEL

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En préfecture le 10/10/19  
Publication/Affichage du 10/10/19 au 10/12/19

Pour le Maire par délégation  
P/Le Directeur Général des Services  
L'agent autorisé

